



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET,  
TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membre(s) du conseil présent(s)**

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,  
M. Mathieu Fournier, M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

**Membre(s) du conseil absent(s)**

Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire,  
M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

**BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Jean-François Pelletier.

**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

**2. Adoption de l'ordre du jour – 4 novembre 2019**

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

327-11-2019 QUE le conseil adopte ledit ordre du jour.

**3. Adoption du procès-verbal – 7 octobre 2019**

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

328-11-2019 QUE le conseil adopte ledit procès-verbal.

**INFORMATION ET RELATION DU CONSEIL**

**4. Suivi des membres du conseil**

M. Jean Lacerte dépose le 2<sup>e</sup> rapport annuel du comité camping. Le rapport sera présenté à la prochaine réunion de travail.

M. Pascal Bernier indique que le rapport du comité véhicules sera présenté à la prochaine réunion de travail.

M. Jean Lacerte indique qu'il faudrait un autre membre du conseil sur le comité immeubles. M. Jean-Edmond Caouette est disposé à prendre cette place.



## 5. Correspondances du conseil

La Municipalité a reçu les lettres suivantes :

- Invitation pour l'inauguration du projet Biathlon de L'Islet, en partenariat avec le Club Sportif Appalaches
- Remerciement pour la commandite municipale de la part du Tournoi de golf des gens de L'Islet 2019
- Plainte adressée au conseil sur les bruits de circulation des motocyclettes

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 6. Délégation des membres du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs compétences à couvrir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent se répartir les différents projets/dossiers de la Municipalité dans le souci d'une meilleure gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

329-11-2019 QUE le conseil attribue les délégations suivantes à ses membres :

M. Jean-François Pelletier maire	Camping Rocher Panet Infrastructures collectives Développement industriel Développement commercial et services Ressources humaines
M. Jean-Edmond Caouette Conseiller no 1	Immeubles Infrastructures collectives Matières résiduelles, dont l'écocentre Véhicules et machineries Réseau routier Réseaux aqueduc et égout
M. Florian Pelletier Conseiller no 2	Comité de la MRC (substitut du maire) Service incendie Ressources humaines
M. Mathieu Fournier Conseiller no 3	Comité consultatif en urbanisme et urbanisme Développement industriel Développement commercial et services Ressources humaines Communication
M. Pascal Bernier Conseiller no 4	Loisirs et piscine Comité consultatif famille, jeunes et aînés Politique familiale, jeunes et aînés
M. Raymond Caron Conseiller no 5	Réseau routier Réseaux aqueduc et égout Développement industriel Développement commercial et services
M. Jean Lacerte Conseiller no 6	Tourisme Plan directeur – méthodes et procédures Culture et bibliothèques Développement industriel Développement commercial et services



#### 7. Refinancement d'un emprunt de 53 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité possède un emprunt numéro 178-2014 qui vient à échéance le 16 décembre 2019 avec un solde de 53 600 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a des soldes disponibles pour règlement d'emprunt de 32 539.17 \$ relié à l'ensemble des contribuables et un surplus affecté de 32 020.00 \$ relié à la vente d'un tracteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

330-11-2019 QUE le conseil décide de payer le solde de l'emprunt numéro 178-2014 en entier plutôt que de le refinancer comme suit :

NUMÉRO DU COMPTE	TITRE DU COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
59 15416 000	Solde disponible camion		287.98 \$
59 15417 000	Solde disponible 147-2012		30 766.38 \$
59 15418 000	Solde disponible 202-2017		1 484.81 \$
59 13176 000	Surplus acc. vente tracteur		21 060.83 \$
55 51170 000	Emprunt 178-2018	53 600.00 \$	

### URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

#### 8. Adoption du règlement numéroté 227-2019 et intitulé « Règlement modifiant des règlements en urbanisme »

ATTENDU QUE la Municipalité veut se prévaloir du pouvoir de réviser le règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 mai 2019 au 284 boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un 1<sup>er</sup> projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 mai 2019 au 284 boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un 2<sup>e</sup> projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 5 août 2019 au 284 boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un registre a été tenu pour les dispositions du règlement susceptibles d'approbation référendaire le 23 octobre 2019 et qu'aucune disposition n'a nécessité le déclenchement d'un processus référendaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement a été faite à l'assemblée et que des copies ont été disponibles sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

331-11-2019 QUE le conseil adopte le règlement numéroté 227-2019 et intitulé « Règlement modifiant des règlements en urbanisme ».



#### **9. Demande d'appui pour le déplacement de l'enseigne sur l'autoroute 20**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de l'Office du tourisme de L'Islet pour le déplacement de l'enseigne sur l'autoroute 20;

ATTENDU QU'il s'agit d'une enseigne dédiée à la publicité pour tout le territoire de la MRC de L'Islet et qu'une meilleure localisation est de mise;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec possède des normes de localisation différentes selon qu'il s'agit d'une ville ou d'une municipalité, selon le demandeur;

CONSIDÉRANT QU'il est important de s'assurer que la localisation de l'enseigne et la diffusion des messages soient adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation déposé n'est pas acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

332-11-2019 QUE le conseil appui le principe de la relocalisation de l'enseigne et demande au MTQ de considérer cette décision de la Municipalité, mais exige aussi le dépôt d'un nouveau plan de localisation et des normes de diffusion des messages au préalable à toute autorisation sur cette demande (Autrement dit, le plan de relocalisation déposé doit être revu, même si le principe de relocalisation est accepté, car le conseil a émis des réserves sur le plan de relocalisation demandé).

#### **10. Demande d'autorisation pour un service de transport adapté au Vieux-Quai**

ATTENDU QUE le service de transport adapté du Vieux-Quai semble manquer d'effectif pour mener à bien son mandat;

ATTENDU QUE Transport Transbelimont demande notre accord pour porter main forte au service de transport adapté du Vieux-Quai;

CONSIDÉRANT QUE dans les municipalités touchées, il existe peut-être des services de transport adapté (ou non) dans leurs secteurs respectifs (taxi, autobus, minibus, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'appui apporté par la Municipalité de L'Islet se veut un appui permettant une pérennité pour une proximité de service de transport adapté et/ou collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'apport d'un service de transport adapté de Transport Transbelimont, en priorisant une collaboration locale des services de transport locaux, procurerait une plus grande autonomie pour ces municipalités face au problème de mobilité en tout genre (personne âgée, seule, malade, etc.) et leur permettrait de supporter des entreprises de leurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

333-11-2019 QUE le conseil autorise Transport Transbelimont à porter assistance au service de transport du Vieux-Quai et de veiller à maintenir une collaboration franche et honnête avec les entreprises de transport local.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **11. Création du comité sur la politique familiale, jeunes et aînés**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est dotée d'une politique familiale depuis 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité est dotée de l'accréditation Municipalité amie des aînés (MADA) depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut mettre à jour sa politique familiale, jeunes et aînés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités de consultations doivent être mises en place;



CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Action Municipale et Famille propose des critères et des acteurs à prendre en compte dans la composition d'un comité de pilotage pour mener à bien l'exercice de mise à jour d'une politique familiale, jeunes et aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

334-11-2019 QUE le conseil crée le comité de pilotage pour la mise à jour de la politique familiale, jeunes et aînés comme suit :

**Composition du comité :**

- Madame Chantal Bernier-Picard, représentante des 0-10 ans;
- Monsieur Jérôme Lord, représentant des 0-10 ans;
- Monsieur Christian Gagnon, représentant des 0-10 ans;
- Madame Sonia Morin, représentante du milieu de vie des aînés;
- Madame Jeannine Caron, représentante du milieu de vie des aînés;
- Monsieur Pascal Bernier, conseiller #4, porteur politique du dossier;
- Madame Virginie Guibert, chargée de projet, agira à titre de présidente du comité;
- Madame Laurie Bélanger-Paré, technicienne en loisirs au volet communautaire, porteuse administrative du dossier.

**Rôle et objectifs du comité :**

- Réaliser l'ensemble des activités relatives à la démarche de mise à jour;
- Identifier les enjeux et proposer les priorités d'action de la politique familiale;
- Faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité et dans la communauté;
- Recommander une politique familiale et des aînés et de son plan d'action au conseil municipal;
- Proposer un mécanisme de suivi de la politique familiale et des aînés.

**12. Renouvellement de Saute-Mouton**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de partenariat de la Coopérative Saute-Mouton;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative met à disposition un espace de jeux libres pour que les enfants de 0 à 10 ans puissent développer à la fois leur imagination, leur développement moteur et leurs habiletés sociales;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative propose les contreparties annuelles suivantes pour un montant de 3 000 \$ par an lors des années 2020 et 2021 :

- 20 à 30 passes familiales d'un an illimité offertes à toutes les familles nouvelles arrivantes et familles de nouveaux bébés, d'une valeur de 130\$ chacune;
- Plusieurs passes familiales d'une journée offertes à l'occasion de votre choix, d'une valeur de 14\$ chacune;
- Déplacement de notre parc mobile avec notre matériel de psychomotricité et de cirque pour une journée, d'une valeur de 400 \$ la journée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

335-11-2019 QUE le conseil renouvelle le partenariat entre la Municipalité de L'Islet et la Coopérative Saute-Mouton selon ces termes pour un montant de 3 000 \$ par an pour les années 2020 et 2021.

**VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS**

**13. Octroi de contrat – approvisionnement en produits pétroliers**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à son approvisionnement en produits pétroliers;



ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Paquet et Fils Ltée est valide et qu'elle est la plus basse, pour des réductions de -0.0241 \$/l sur le diesel, -0.0197 \$/l sur l'essence sans plomb et de -0.0301 \$/l sur l'huile à chauffage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

336-11-2019 QUE le conseil octroi le contrat d'approvisionnement pour les produits pétroliers à Paquet et Fils Ltée, pour des réductions de -0.0241 \$/l sur le diesel, -0.0197 \$/l sur l'essence sans plomb et de -0.0301 \$/l sur l'huile à chauffage.

#### **14. Octroi de contrat – déneigement de certain(e)s rues, routes, chemins**

ATTENDU QUE la Municipalité procède au déneigement de certaines de ses rues, routes, chemins à l'externe;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité, divisé en 2 secteurs, soit secteur St-Eugène et secteur L'Islet-sur-Mer et L'Isletville;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 11 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Multi Services EC est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 11 400.00 \$ + taxes, concernant le déneigement du secteur St-Eugène pour l'année 2019 (chemin du Pain-de-Sucre, chemin de la Chute, route Harrower et route de la Tortue);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Scellant Jirico inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 13 045.00 \$ + taxes, concernant le déneigement des secteurs L'Islet-sur-Mer et L'Isletville pour l'année 2019 (route Giasson, rue Bernier, rue Fournier, rue Ouellet, rue en face du bureau municipal);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

337-11-2019 QUE le conseil octroi le contrat de déneigement de certaines rues, routes et chemins pour l'année 2019 à :

- Pavage Scellant Jirico inc. concernant les secteurs L'Islet-sur-Mer et L'Isletville pour un montant de 13 045.00 \$ + taxes;
- Multi Services EC concernant le secteur St-Eugène pour un montant de 11 400.00 \$ + taxes.

#### **15. Octroi de contrat – déneigement des citernes incendie**

ATTENDU QUE la Municipalité procède au déneigement de certaines ou la totalité de ses citernes incendie à l'externe;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité, divisé en 9 citernes incendie (1 citerne incendie est actuellement hors d'usage, 1 citerne incendie est actuellement déneigé à l'interne);

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 14 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions;





**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Multi Services EC est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 1 700.00 \$ + taxes, concernant 4 citernes incendie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. Alexandre G. Poitras est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 320.00 \$, concernant 1 citerne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Ferme Marica est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 400.00 \$ + taxes, concernant 1 citerne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. Simon Couillard est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 360.00 \$, concernant 1 citerne incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

338-11-2019 QUE le conseil octroi le contrat de déneigement des citernes incendie pour l'année 2019-2020 à :

- Multi Services EC concernant 4 citernes incendie (près du 441 chemin des Pionniers Est, près du 557 chemin des Pionniers Est, près du 216 chemin des Pionniers Ouest, en face de la route Giasson sur chemin des Pionniers Ouest) pour un montant de 1 700.00 \$ + taxes;
- M. Alexandre G. Poitras concernant la citerne incendie sur le chemin des Normand pour un montant de 320.00 \$, concernant 1 citerne incendie;
- Ferme Marica concernant la citerne incendie près du 316 chemin Morin pour un montant de 400.00 \$ + taxes;
- M. Simon Couillard concernant la citerne incendie près du 369 chemin des Belles-Amours pour un montant de 360.00 \$.

#### **16. Octroi de contrat – location d'un tracteur pour déneigement**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la location d'un tracteur pour le déneigement;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Service Agricole de Beauce est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 14 750 \$ + taxes pour 300 heures et de 49\$/heure supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

339-11-2019 QUE le conseil octroi le contrat de location d'un tracteur Fendt 720 2019 à Service Agricole de Beauce pour un montant de 14 750 \$ + taxes pour 300 heures et de 49\$/heure supplémentaire.

#### **17. Étalement des heures pour le service de déneigement**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'étalement des heures pour le personnel affecté à son service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'étalement des heures est présentée aux employés par le représentant de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'étalement des heures permet à l'employé d'avoir des plages horaires de non-disponibilité ainsi qu'une certaine flexibilité d'horaire lorsque les conditions si prêtent, puis permet à l'employeur d'assurer une saine gestion performante de son service de déneigement;



CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'étalement des heures est sur 4 semaines et qu'il s'agit d'une disposition des normes du travail encadrée pour ne pas contourner indument et abusivement la semaine normale de travail de 40 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'étalement des heures est signée par le personnel affecté au service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'employé comme l'employeur a la possibilité de résilier l'entente sur l'horaire d'étalement des heures avec un préavis d'au moins 2 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

340-11-2019 QUE le conseil autorise M. Louis Breton, directeur général, à signer une entente d'étalement des heures avec le personnel affecté au service de déneigement.

### **18. Embauche des employés pour le service de déneigement**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin des services d'employés saisonniers supplémentaires pour assurer le service de déneigement;

ATTENDU QUE la Municipalité accorde une priorité aux opérateurs(trices)/escortes qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

341-11-2019 QUE le conseil entérine l'embauche de M. Pascal Thibault (opérateur), M. Gilbert Gaudreau (opérateur), de M. Pierre Morneau (opérateur) et de M. Jean-Denis Poitras (escorte).

## **PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES**

Nil

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

### **19. Approbation du décompte progressif numéro 9 – usine THM**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le décompte progressif numéro 9 d'un montant de 121 850.13 \$ concernant le projet d'usine THM pour le traitement de l'eau potable;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie GBI recommande le paiement entier de ce décompte et juge que la retenue est suffisante pour couvrir les problématiques restantes à solutionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

342-11-2019 QUE le conseil autorise le paiement de 121 850.13 \$ à Les Excavations Lafontaine inc. et somme ce dernier à solutionner les problématiques restantes dans les plus brefs délais.

### **20. Renouvellement de l'entente de L'Anse-à-Gilles**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG) pour le traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles couvrant l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec la Régie qui vient à échéance le 15 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements





climatiques pour la modification des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation ce qui permet à celle-ci de traiter sur place les eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ces ententes pour une autre année en prévention si les normes de rejet des eaux de lixiviation traitées ne sont pas atteintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

343-11-2019 QUE le conseil renouvelle l'entente entre la Municipalité de L'Islet et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG) pour une période d'un an et aux mêmes conditions qu'établies lors de la dernière année.

#### **21. Dépôt du bilan pour la stratégie de l'eau potable**

Le bilan de la stratégie pour l'eau potable est déposé.

### **SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE**

Nil

### **AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES**

#### **~~22. Aucun autre point~~**

### **DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS**

#### **23. Demande de don de l'École St-François-Xavier**

Point reporté à la séance d'adoption du budget 2020, soit le 16 décembre 2019

#### **24. Demande de don de l'Association Horizon Soleil**

Point reporté à la séance d'adoption du budget 2020, soit le 16 décembre 2019

#### **25. Demande de don du groupe Paramundo**

Point reporté à la séance d'adoption du budget 2020, soit le 16 décembre 2019

#### **26. Demande de contribution de la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours-St-Eugène**

Point reporté à la séance d'adoption du budget 2020, soit le 16 décembre 2019

#### **27. Demande d'adhésion à l'École Destroismaisons**

Point reporté à la séance d'adoption du budget 2020, soit le 16 décembre 2019

### **SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROPRIATIONS DES COMPTES**

#### **28. Dépôt des deux états financiers comparatifs – octobre 2019**

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

#### **29. Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation – octobre 2019**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

344-11-2019 QUE le conseil approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour des montants totaux de 149 352,07 \$ (municipalité) et de 2 199,31 \$ (camping).



## QUESTIONS / RÉPONSES FACULTATIVES

### 30. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Un citoyen indique qu'il y a eu une citerne oubliée dans le contrat de déneigement accordé à une entreprise à l'externe, sauf si le déneigement de cette citerne est fait en régie interne. M. Louis Breton prend note de cette remarque et va s'informer pour que la citerne soit déneigée.

Un citoyen indique qu'un voisin de Pavage Scellant Jirico est à vendre. Il s'informe du zonage du secteur.

Un citoyen s'informe sur ce qui a été fait durant la panne majeure d'électricité et du plan des mesures d'urgence de la municipalité. M. Jean-François Pelletier lui fait un compte-rendu du contexte de la panne et de la situation actuelle à la municipalité.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 31. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h 00 avec la proposition de M. Pascal Bernier.